

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 93131091613
Numéro de SIRET : 782 912 414 00052

Nom et prénom du candidat :

DOSSIER D'INSCRIPTION DEJEPS – Moniteur de tennis

2025-2026

PRE-INSCRIPTION à compléter sur le site Internet

Pré-inscription jusqu'au vendredi 6 juin 2025 pour la 1^{ère} session des Tests de positionnement

Pré-inscription jusqu'au lundi 15 août 2025 pour la 2^{ème} session des Tests de positionnement

+

FRAIS DE DOSSIER : Chèque d'un montant de 100 € (mettre au dos du chèque nom et prénom)
à envoyer à :

Ligue Provence Alpes Côte d'Azur de Tennis – Centre de formation
1175 Chemin des Cruyes
13090 Aix en Provence

**Site des Combes – 768 Boulevard du Mercantour
06200 NICE**

*Le (la) candidat(e) doit joindre les différents documents attestant de ses qualifications. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce livret. Elle garantit un droit d'accès et de rectification.

Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur de Tennis – 1175 chemin des Cruyes 13090 Aix-en-Provence –

Numéro de déclaration d'activité : 93131091613 Numéro SIRET : 782 912 414 00052
Tél : +33 (0) 4 42 28 19 40 – ligue.paca@fft.fr – www.ligue.LaLigue.fr/paca

INFORMATIONS PRATIQUES

A retenir :

1^{ère} Session

- Dates de clôture des inscriptions : Vendredi 6 Juin 2025
- Dates des tests de sélection : Lundi 16 et 17 Juin 2025

2^{ème} Session

- Dates de clôture des inscriptions : Vendredi 15 Août 2025
- Dates des tests de sélection : Vendredi 22 Août 2025

Positionnement et réunion en visio informative sur le déroulement de formation concernant le responsable de la structure d'accueil et le stagiaire : **Nous vous donnerons les dates ultérieurement**

- Lieu : Site des Combes – 768 Boulevard du Mercantour – 06200 Nice
- Dates de la formation :
 - Début : Lundi 25 Août 2025
 - Fin : Vendredi 26 Juin 2026

- Durée de la formation

En centre : 700 heures

En structure d'accueil : Minimum 500 heures

En actions complémentaires avec l'Equipe Technique Régionale : 30 heures

- Information sur le contrat d'apprentissage : Cf Guide fin de dossier

Contacts :

- Pour tous renseignements concernant le suivi administratif et Financier :

Victoria Ticarro Tel : 06.80.59.93.75 Mail : victoria.ticarro@fft.fr

Emilie Vinh Tel : 06.74.88.33.29 Mail : emilie.vinh@fft.fr

- Pour tous renseignements pédagogiques :

Guillaume Berth : Tel : 07.87.28.68.19 Mail : guillaume.berth@fft.fr

Yannick Gallo : Tel : 06.76.18.53.38 Mail : yannick.gallo@fft.fr

- Si vous êtes en situation de handicap : une mesure de compensation est possible, contactez votre référente Handicap : Madame Aurélie SCIARA - aurelie.sciara@fft.fr
- **Mobilité Internationale** : votre référent Mobilité : Monsieur Gautier Rigaut - 01 47 43 29 69 - grigaut@fft.fr
- Site internet Ligue Provence Alpes Côte d'Azur de Tennis :

<https://www.liguepacatennis.com>

COÛT DE LA FORMATION

Durée totale de la formation : 730 heures (100% en présentiel)

Le coût pédagogique est de 11 146€ à régler à la Fédération Française de Tennis

Le principe d'alternance ouvre droit pour le candidat à la prise en charge éventuelle partielle ou totale des coûts pédagogiques de la formation. Les démarches administratives sont à entreprendre par le club futur employeur et le candidat dès que possible et impérativement avant l'entrée en formation auprès des organismes financeurs :

L'Institut de Formation du Tennis - CFA FFT	- Contrat d'Apprentissage pour les moins de 30 ans. Aide financière de l'ANS Apprentissage contacter la DRAJES ou DDSC concernées. https://www.ac-aix-marseille.fr/organisation-de-la-drajes-122128
AFDAS www.afdas.com sport@afdas.com Entreprises : 01.44.78.34.56 Salariés : 01.44.78.34.23 Marseille : 04 91 99 41 98	- Contrat de Professionnalisation pour les – 26 ans ou + 26 ans inscrits à Pôle Emploi. - Plan de développement des compétences avec un cofinancement possible des actions du plan conventionnel. - Compte Personnel de Formation ou CPF de Transition.
Pôle Emploi et AFDAS	- Contrat Unique d'Insertion
Autres	

DEMANDE D'ALLEGEMENT

Vous pouvez bénéficier d'un allègement de formation si vous justifiez de compétences équivalentes à une ou plusieurs UC.

Les demandes d'allègement sur le plan individuel de formation seront étudiées lors du positionnement préalable à l'entrée en formation.

Cet allègement ne vous dispense pas de la certification de la ou des UC correspondantes.

Nom :

Prénom :

Sollicitation d'un allègement de formation

OUI ☐ NON ☐

UNITE CAPITALISABLE	INTITULÉ - PROGRAMME	ALLÈGEMENT DEMANDÉ (Précisez OUI ou NON)
UC 1	Être capable de concevoir un projet d'action OTI 11 EC d'analyser les enjeux du contexte professionnel. OTI 12 EC de formaliser les éléments d'un projet d'action. OTI 13 EC de définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action.	☐ OUI ☐ NON
UC 2	Être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action OTI 21 EC d'animer une équipe de travail. OTI 22 EC de promouvoir les actions programmées. OTI 23 EC de mettre en œuvre des programmes d'action. OTI 24 EC de participer à la démarche qualité.	☐ OUI ☐ NON
UC 3	Être capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif en tennis OTI 31 EC de conduire une démarche d'enseignement. OTI 32 EC de conduire une démarche d'entraînement. OTI 33 EC de conduire des actions de formation. OTI 34 EC de maîtriser les éléments technicotactiques du tennis.	☐ OUI ☐ NON
UC 4	Être capable d'encadrer la discipline tennis en sécurité OTI 41 EC de réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants. OTI 42 EC d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers. OTI 43 EC d'assurer la sécurité des pratiquants & tiers lors de tournées ou déplacements.	☐ OUI ☐ NON

En vue du positionnement, je joins à cette demande tous les justificatifs nécessaires.

Signature du (de la) candidat(e)

PIECES JUSTIFICATIVES ET PREREQUIS OBLIGATOIRE OBLIGATOIRES

Vous trouverez ci-dessous la liste des documents OBLIGATOIRES à déposer sur Google Forms.

Être âgé(e) de 18 ans à l'entrée en formation.

Photocopie de la carte d'identité recto/verso en cours de validité

Pour les Français de moins de 25 ans, joindre une copie de l'attestation de recensement ou de l'appel de préparation à la Défense.

Attestation de formation aux premiers secours civique niveau 1 (PSC) ou:

- Attestation de formation aux premiers secours (AFPS).
- Premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1) ou de niveau 2 en cours de validité.
- Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) de niveau 1 ou 2 en cours de validité.
- Certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) en cours de validité.

1 chèque de 100€ à l'ordre de la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur de Tennis

1 photo d'identité (avec votre nom au dos)

Copie de vos diplômes Fédéraux et/ou d'Etat en vue d'équivalence ou d'allègement

Copie du diplôme, de la carte professionnelle du tuteur en cours de validité et de son CV

Attestation de niveau de jeu équivalent ou supérieur à 15/2 du classement Fédéral de la FFT, vérifiée et délivrée par le Directeur Technique National.

Le candidat doit être ou avoir été classé 15/2 au minimum ou accéder à ce classement au regard de ses résultats de la saison en cours à la date de l'entrée en formation.

Attestation de sécurité sociale en cours de validité

Attestation de responsabilité civile et tiers (RC)

Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives concernées par son activité professionnelle (tennis) datant de moins de 3 mois à la date des tests de sélection

Attestation d'engagement de l'employeur

Attestation d'engagement du tuteur pédagogique ou maître d'apprentissage

Déclaration d'engagement et d'honorabilité

Joindre une attestation d'expérience d'enseignement du tennis d'au moins quatre-vingt-dix heures sur une saison sportive délivrée par le DTN ou son représentant CTR Coordonnateur

- Ou joindre une copie du CQP Assistant Moniteur de Tennis.
- Ou joindre une copie du CQP Educateur de Tennis.

Curriculum vitae et lettre de motivation

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e) Docteur en Médecine,

Certifie avoir examiné en date du ,

Mme / Mr ,

Née le :

Et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives concernées par son activité professionnelle (tennis).

Fait à ,

le

Signature et cachet du Médecin (obligatoire) :

ATTESTATION D'ENGAGEMENT DE L'EMPLOYEUR

Annexe 2

La formation du DEJEPS mention Tennis est une formation professionnelle en alternance.
Elle dure 12 mois. Le candidat doit être salarié pendant au moins la totalité de la durée de formation
du 26/08/2025 au 26/08/2026.

Je soussigné(e) :en qualité de Président(e),

Téléphone :Mail :

Atteste que le Stagiaire :

Nom / Prénom :

Effectuera sa formation DEJEPS Tennis par alternance au sein du club :

Financement de la formation (CFA, AFDAS, Pôle emploi, ...)

Plusieurs dispositifs permettent la prise en charge des coûts pédagogiques des heures de formation du (de la) stagiaire (700H) et du (de la) tuteur(trice) (XXH), voire éventuellement des frais annexes (hébergement, restauration, transport).

- Contrat d'apprentissage pour les candidats(es) de moins de 30 ans (CFA).
- Contrat de professionnalisation pour les candidats(es) inscrits(es) à Pôle Emploi (AFDAS + Pôle Emploi).
- Contrat unique d'insertion pour les candidats(es) inscrits(es) à Pôle Emploi (Pôle Emploi + AFDAS).
- Compte personnel de formation ou CPF de transition (AFDAS).
- Plan de développement des compétences (AFDAS) avec un cofinancement possible des actions du plan conventionnel.
- Financement personnel sur les fonds propres du(de la) stagiaire ne bénéficiant pas de dispositif de prise en charge.
- Autre :

Vous vous engagez :

- ✓ À entreprendre avec le(la) candidat(e) les démarches administratives nécessaires à la prise en charge des coûts pédagogiques de la formation du(de la) stagiaire (**11 146€**), impérativement au plus tard avant le 1er jour de formation et si possible au plus tôt deux mois avant le démarrage de la formation. En l'absence d'accord, les coûts pédagogiques seront automatiquement à la charge du(de la) candidat(e).
- ✓ À libérer votre stagiaire salarié(e) pour venir se former SUR LE TEMPS DE FORMATION. Il(elle) n'est pas autorisé(e) à travailler dans son club les jours de formation
- ✓ À rémunérer et dégager sur le temps de travail du(de la) tuteur(trice) ou maître d'apprentissage (Article L6223-7 du code du travail) les disponibilités nécessaires à sa formation (21 heures), à l'accompagnement de l'apprenti(e) dans le club et aux relations avec le centre de formation (minimum 39 heures).
- ✓ À soutenir le(la) candidat(e) dans la conception et la coordination d'un projet d'actions au sein de votre club.
- ✓ À confier au(à la) candidat(e) de l'enseignement auprès de tous les publics (jeunes, adolescents et adultes impérativement)
- ✓ À lui confier une action d'encadrement auprès d'un CQP-ET de votre club ou d'un club voisin.
- ✓ À accompagner le(la) candidat(e) dans la conduite de trois actions de développement dans votre club.
- ✓ À confier au moins deux séances d'entraînement hebdomadaire (1h individuelle + 1h30 collective) auprès d'un(e) jeune compétiteur(trice) de moins de 18 ans classé(e) en 3ème série. Ce(tte) compétiteur(trice) devra se rendre disponible pour venir au centre de formation le jour de la certification pour l'UC3.

Fait à :
Le

Signature et cachet de l'employeur

ATTESTATION D'ENGAGEMENT DU TUTEUR PEDAGOGIQUE

Annexe 3

Le(la) tuteur(trice)/maître d'apprentissage doit obligatoirement être titulaire au minimum du BEES1 ou DEJEPS Tennis, justifier au moins de deux années d'expérience professionnelle et être impérativement salarié(e) de la structure d'alternance du(de la) stagiaire. Les clubs ne possédant pas un(e) salarié(e) titulaire du BE1 ou DEJEPS Tennis devront recruter un(e) enseignant(e) professionnel(le) de tennis (tuteur(trice)/maître d'apprentissage externe) avec un contrat de travail au minimum à durée déterminée de 18 mois maximum (mettre 1 an ou 18 mois, ou « au moins 1 an »).

Je soussigné(e) : en qualité d'enseignant(e)
professionnel(le) de tennis.

Fonction :

Mail : Portable :

Tuteur de (Nom/Prénom du stagiaire) :

M'engage :

Si contrat d'apprentissage :

L'Afdas peut prendre en charge les coûts liés à l'exercice de la fonction tutorale, **pour les entreprises de moins de 11 salariés**, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'un contrat d'apprentissage.

- Depuis le 20 février 2023 Un forfait* de 100 € par mois par salarié, sur une durée maximale de 10 mois pour les contrats déposés depuis le 20 février 2023

- **Aucun financement si le contrat est rompu dans les 3 premiers mois**

Ce forfait couvre les rémunérations, les cotisations et contributions sociales légales et conventionnelles ainsi que, le cas échéant, les frais de déplacement, d'hébergement et de repas occasionnés par la mission de tuteur et de maître d'apprentissage.

- L'accueillir, l'intégrer au club, le(la) soutenir et l'aider à travailler en réseau.
- Observer, guider et évaluer ces progrès et le(la) préparer aux certifications.
- Lui apporter des conseils, des savoir-faire, des comportements.
- L'accompagner dans la réflexion de son projet d'actions UC1&2 et de performance UC3.
- Évaluer la pertinence et l'impact de son action de formation de cadres.

Fait à

Le

Signature du(de la) tuteur(trice)

Signature du Président(e)
De la structure d'alternance

Signature du Président(e)
De la structure externe

Article L6223-7 du code du travail : L'employeur permet au maître d'apprentissage de dégager sur son temps de travail les disponibilités nécessaires à l'accompagnement de l'apprenti(e) et aux relations avec le centre de formation d'apprentis(es).

DECLARATION D'ENGAGEMENT ET D'HONORABILITE

Annexe 4

Je soussigné(e) :

- Reconnaître avoir pris connaissance et accepte les modalités de sélection pour l'accès à la formation, les principes de déroulement de l'ensemble des sessions et les procédures d'évaluation des candidats.
- Déclare me présenter à l'intégralité des sessions de formation organisée(s) par l'Organisme de formation en cas de réussite aux tests de sélection.
- M'engage à respecter les prescriptions et directives de l'Organisme de formation pendant toute la durée du stage et à respecter le Règlement Intérieur de la Formation
- Déclare décharger l'Organisme de formation de toute responsabilité en cas de dommages matériels ou vus subis par les stagiaires (détérioration, destruction ou disparition d'un bien).

Atteste sur l'honneur remplir les conditions d'honorabilités visées à l'article L. 212-9 du code du sport et rappelées ci-dessous :

« I. - Nul ne peut exercer les fonctions mentionnées au premier alinéa de l'article L. 212-1 à titre rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits prévus : 1° Au paragraphe 2 de la section 1 du chapitre II du titre II du livre II du code pénal.

2) Au paragraphe 2 de la section 3 du chapitre II du titre II du livre II du même code.

3) À la section 4 du chapitre II du titre II du livre II du même code.

4) À la section 1 du chapitre III du titre II du livre II du même code.

5) À la section 2 du chapitre V du titre II du livre II du même code.

6) À la section 5 du chapitre VII du titre II du livre II du même code.

7) Aux articles L. 3421-1 et L. 3421-4 du code de la santé publique.

8) Aux articles L. 232-25 à L. 232-29 du présent code.

II. - En outre, nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il a fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de participer, à quelque titre que ce soit, à la direction et à l'encadrement d'institutions et d'organismes soumis aux dispositions législatives ou réglementaires relatives à la protection des mineurs accueillis en centre de vacances et de loisirs, ainsi que de groupements de jeunesse ou s'il a fait l'objet d'une mesure administrative de suspension de ces mêmes fonctions. »

- Autorise l'Organisme de formation, lors de ma présence sur les lieux de la formation, à prendre, utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies et vidéos me représentant ainsi qu'à exploiter ces clichés en partie ou en totalité, à des fins professionnelles, pédagogiques, publicitaires ou informatives dans le cadre des formations sur les supports de communication (Site Internet, réseaux sociaux, journaux, plaquettes de communication, brochures d'information, flyers). Cette autorisation est consentie à titre gracieux et pour une durée de cinq ans exploités par la Ligue PACA de Tennis et l'Institut de Formation du tennis.
- Atteste* sur l'honneur être titulaire d'un titre de séjour en cours de validité et le cas échéant d'un titre de séjour l'autorisant à travailler en France dans l'hypothèse où il(elle) serait salarié(e).
- S'engage après le démarrage de la formation à procéder à la déclaration obligatoire d'éducateur sportif auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale : <https://eaps.sports.gouv.fr/>. Toute personne procédant à cette déclaration fera l'objet d'une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n° 2) auprès du Service du Casier Judiciaire National, conformément à l'article 776 du code de procédure pénale. Le fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles (FIJAS) sera également consulté conformément à l'article 706-53-7 du même code.

La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).

Fait à

Le

Signature du (de la) candidat(e)

* Pour le stagiaire ressortissant étranger, hors Union Européenne, hors Espace Économique Européen ou Confédération Suisse.

ATTESTATION D'EXPERIENCE DE 90 HEURES D'ENSEIGNEMENT

Annexe 5

Je soussigné(e).....

candidat(e) à l'entrée en formation DEJEPS Tennis, justifie d'une expérience d'enseignement d'au moins 90 heures sur une saison sportive. J'indique la nature de l'expérience :

- ☐ Encadrement de groupes d'école de tennis.
- ☐ Encadrement de séances collectives d'entraînement.
- ☐ Assistance d'une personne titulaire au minimum du BE1 ou du DE.
- ☐ Autre(s) :

Dans les structures suivantes :.....

« JE CERTIFIE EXACTES LES DONNÉES CI-DESSOUS : »

STRUCTURE 1	Nom et signature du responsable	Nom et signature du responsable
	Nom et signature du responsable	Nom et signature du responsable
STRUCTURE 2	Nom et signature du responsable	Nom et signature du responsable

Joindre les éléments justificatifs complémentaires.

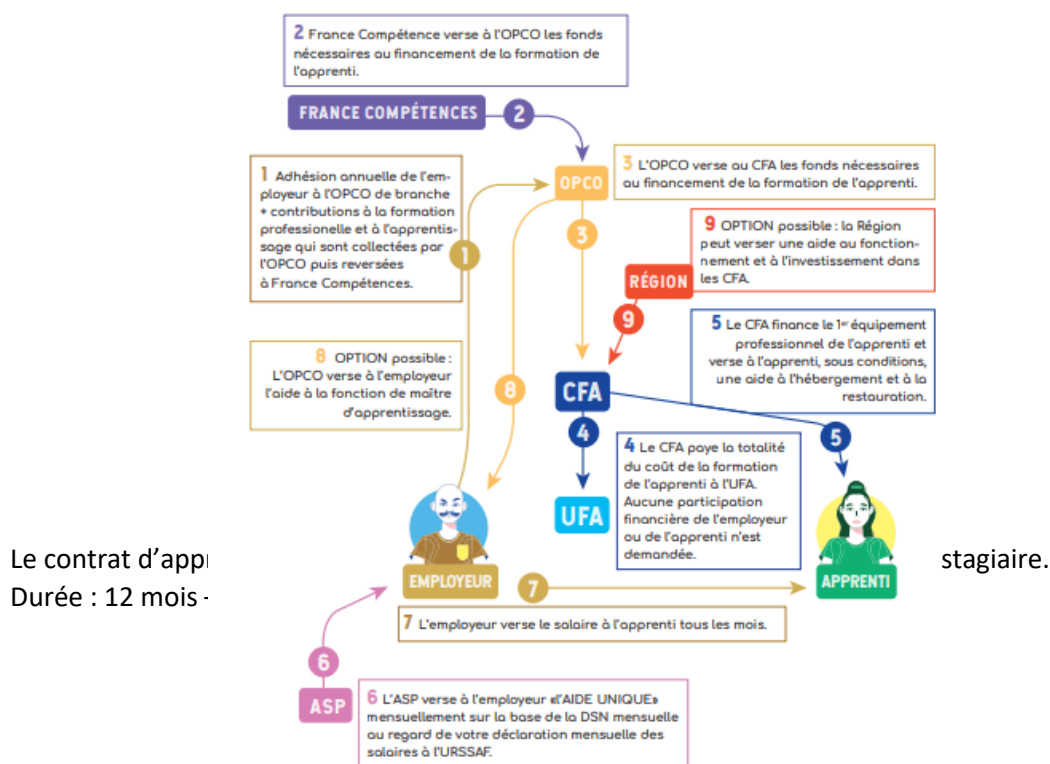
Fait à
Le

Signature du directeur de la performance
d'une Ligue de Tennis (représentant du DTN)

Hiérarchisation des diplômes professionnels



Schéma de financement du contrat d'apprentissage



La création d'un contrat d'apprentissage quand votre stagiaire s'inscrit au Centre de formation de la Ligue PACA
c'est FACILE

Avant l'entrée en formation :

- 1- La Ligue réceptionne le dossier d'inscription envoyé par le club ou le stagiaire. (Courrier ou par mail à l'adresse : victoria.ticarro@fft.fr)
- 2- La stagiaire passe les tests de positionnement
- 3- La Ligue confirme l'entrée du stagiaire en formation au club d'accueil et au stagiaire
- 4- La Ligue organise une visio d'informations pour les dirigeants du club et le futur tuteur
- 5- Le LIFT envoie la fiche préalable d'inscription au club d'accueil
- 6- Le club d'accueil renvoie la fiche préalable d'inscription au LIFT complétée
- 7- Le LIFT envoie le CERFA du contrat d'apprentissage au club d'accueil
- 8- Le club d'accueil renvoie le CERFA au LIFT signé et tamponné
- 9- Le LIFT renvoie au club le CERFA signé

Le contrat d'apprentissage entre le CFA (Fédé), le club d'accueil et le stagiaire est établi !



V11 janvier 2025

**FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS
CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS
LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE : COMBIEN ÇA COÛTE ?**

ÂGE DE L'APPRENTI(E)	1ère année de contrat		2ème année de contrat	
	% SMIC BRUT	Montant du salaire mensuel brut en €	% SMIC BRUT	Montant du salaire mensuel brut en €
18 à 20 ans	43%	774,77 €	51%	918,92 €
21 à 25 ans	53%	954,95 €	61%	1099,09 €
26 ans et plus	100%	1 801,80 €	100%	1 801,80 €

* Calculé sur la base du SMIC mensuel brut qui s'élève à 1 801,80 € au 1^{er} novembre 2024 (pour 35 heures de travail hebdomadaire).

Les résultats présentés sont des estimations évaluées en fonction des planchers légaux (ils ne tiennent pas compte de dispositions conventionnelles plus favorables). Il faut également tenir compte de la situation antérieure de l'apprenti(e) avant la signature.

Simulation possible sur > www.alternance.emploi.gouv.fr

Source site officiel de l'administration française : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>

FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS
Organisme de Formation FFT - L'Institut de Formation du Tennis (LIFT)
Siège : 2 Avenue G Bennett - 75016 Paris / Bureaux : 89, rue Escudier - 92100 Boulogne-Billancourt
Déclaration d'existence : 11752470375 / SIRET : 77567138100033 / Code APE : 926C